



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR

CHEF DU TERRITOIRE

DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ÉTAT - Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

BP 16 - Havelu - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 27 27

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- **L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna**

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu - 98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16 - Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Travaux de construction d'une cité administrative sur l'île de Futuna

Numéro de référence : 2023-E-PA-05-00-SBL

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

II.3 Codes CPV Principaux : 45421000-4 : Travaux de menuiserie / 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques / 45430000-0 : Travaux de revêtement de sols et de murs / 45421141-4 : Travaux de cloisonnement / 45331200-8 : Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation

II.4 Lieux d'exécutions : 98620 : île de Futuna

II.5 Informations sur les lots

Le contrat est décomposé en quatre (4) lots :

Lot	Objet
16A	Menuiserie bois
19	Revêtements sols et murs en carrelage
22	Cloisons légères / Faux plafonds
26	Climatisation / Ventilation

Le candidat pourra soumissionner à un ou plusieurs lots.

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 50 points

Valeur technique : 50 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par le budget de l'Etat au titre de France Relance dans le cadre du plan de relance.

II.9 Visite du site

Il ne sera pas organisé de visite des lieux. Toutefois si une entreprise souhaite se rendre sur place, elle pourra en faire la demande. Les candidats désirant se rendre sur le site pour effectuer la visite des lieux devront s'adresser à : Monsieur Mateo Simutoga - Tél. : +681 72 11 10 Courriel : mateo.simutoga@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par l'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique 2019 et des dispositions applicables dans les Îles Wallis et Futuna. La présente procédure fait l'objet d'une relance suite à la résiliation des marchés précédents.

III.2 Date limite de réception des offres : **19 AVRIL 2023 à 12h00 (heure de Wallis)**

- **Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :**
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16 - Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- **Soit transmission électronique**

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des Îles de Wallis et Futuna

BP 600 - Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85 - Fax.: 00 (681) 72.14.86 - Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 15 mars 2023